Charte d'éthique du sport

1. TRAITER TOUTES LES PERSONNES DE MANIÈRE EGALE

La nationalité, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, les préférences religieuses et politiques ne doivent être l'élément d'aucun désavantage pour les membres du Forward Rowing Club Morges.

2. RESPECTER PLEINEMENT LES SPORTIFS ET LES SPORTIVES AU LIEU DE LES SURMENER

Les mesures prises pour atteindre les objectifs sportifs des compétiteurs et des compétitrices du Forward Rowing Club Morges ne doivent en aucun cas léser leur intégrité physique et leur intégrité psychique.

3. S'OPPOSER A LA VIOLENCE, A L'EXPLOITATION ET AU HARCELEMENT SEXUEL

Tous les membres du Forward Rowing Club Morges doivent être vigilants et s'opposer avec fermeté à tout acte de violence, verbale ou physique, d'exploitation ou de harcèlement en tous genres.

4. S'OPPOSER AU DOPAGE ET AUX TOXICODEPENDANCES

Tous les membres du Forward Rowing Club Morges doivent être attentifs et réagir immédiatement en cas de trafic et de consommation d'alcool ou de drogue.

Le non-respect des points susmentionnés peut conduire à l'exclusion selon l'article 22 des statuts du Forward Rowing Club Morges.

Morges, le 12 décembre 2013 Le comité